

PLR.Les Libéraux-Radicaux, case postale, 3001 Berne

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SEFRI

Berne, 1er juillet 2024 / DR
VL/ DEFR

Expédition électronique : vernehmlassung.br@sbfi.admin.ch

Révision partielle de l'ordonnance du DEFR sur l'obtention a posteriori du titre d'une haute école spécialisée

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

Commentaire général

Le PLR Suisse soutient les révisions proposées par le DEFR pour plusieurs raisons clés : la révision permet une reconnaissance plus large des formations continues récentes et des diplômes complémentaires, offrant ainsi une flexibilité essentielle pour répondre aux divers parcours professionnels des infirmiers et infirmières tout en valorisant leurs compétences acquises de manière non traditionnelle. Cette reconnaissance élargie est cruciale dans le contexte actuel où les parcours professionnels sont de plus en plus variés et non linéaires. En facilitant l'obtention a posteriori du titre HES, la révision renforce la perméabilité entre les différents niveaux de formation, permettant ainsi aux professionnels de la santé d'évoluer plus facilement dans leur carrière et de poursuivre des études avancées telles que les masters sans obstacles administratifs inutiles. Le PLR apprécie particulièrement que, malgré l'assouplissement des conditions, les exigences de base restent élevées, garantissant ainsi que les titres HES obtenus a posteriori conservent leur valeur et leur reconnaissance sur le marché du travail, contribuant à maintenir un haut niveau de compétence dans le domaine des soins infirmiers.

En élargissant les critères d'éligibilité, la révision permet de répondre plus efficacement à la pénurie de personnel soignant. Le PLR soutient toutes les mesures visant à attirer et à retenir davantage de professionnels qualifiés dans ce secteur crucial, considérant cela comme une réponse nécessaire aux défis posés par le vieillissement de la population et l'augmentation des besoins en soins de santé. En outre, la révision propose une approche pragmatique en alignant les conditions d'obtention de l'OPT en soins infirmiers avec celles des autres professions de la santé. Cette harmonisation est essentielle pour une cohérence du système éducatif et pour garantir l'égalité de traitement entre les différentes filières. Une approche équilibrée et flexible permet non seulement de maintenir un niveau élevé de compétences, mais aussi de rendre la profession plus attractive, ce qui est indispensable pour lutter contre la pénurie de personnel.

Enfin, le PLR estime que cette révision représente une avancée pour répondre aux défis actuels du secteur de la santé, en valorisant les compétences des professionnels et en renforçant l'attractivité de la profession infirmière. Le parti continuera de plaider pour des politiques qui favorisent la flexibilité, l'innovation et la qualité dans notre système éducatif et

de santé, considérant que ces éléments sont essentiels pour garantir un accès équitable à des soins de haute qualité pour toute la population.

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Le Président



Thierry Burkart
Conseiller aux Etats

Le Secrétaire général



Jonas Projer